

## HEBERGEURS DE MIGRANT.E.S ACQUITTES PAR LA COUR D'APPEL DE Belgique

Eirini Markidi, Belgique

**Les cas de désobéissance civile sous des formes diverses d'actes de solidarité, les condamnations et les acquittements parfois sont nombreuses dans les pays européens et ailleurs. Voici un exemple en Belgique, après avoir évoqué surtout des exemples choisis de la Suisse.**

"Aujourd'hui, on a gagné pas seulement pour nous mais pour l'ensemble des hébergeurs qui pourront maintenant héberger 'sur leurs deux oreilles'... Un petit peu plus en tout cas", a déclaré mercredi en début d'après-midi la journaliste Myriam Berghe, lors d'un rassemblement à Bruxelles organisé par le collectif citoyen 'Solidarity is not a crime'.

Un peu plus tôt, la cour d'appel de Bruxelles a acquitté Myriam Berghe et trois autres personnes qui avaient hébergé des migrants en 2017. Elles étaient poursuivies pour complicité d'un trafic d'êtres humains.

"Oui, on a le droit d'héberger. Oui, on a le droit de prêter un téléphone et un ordinateur aux personnes qu'on héberge et on a le droit de leur traduire ce qu'ils nous demandent de traduire", a déclaré Myriam Berghe.

Le parquet lui reprochait d'avoir prêté de l'argent et son téléphone à un migrant qu'elle avait accueilli, soutenant que cela servait à ce dernier pour aider d'autres migrants à rejoindre la Grande-Bretagne. "C'est une énorme victoire et on a réussi à faire passer le message que, oui, on a hébergé des passeurs, mais qui sont bien eux-mêmes victimes de trafic d'êtres humains", a-t-elle poursuivi.

Myriam Berghe et sa consœur, Anouk Van Gestel, ainsi que deux autres "hébergeurs" - tous acquittés - ont toutefois déploré le coût de leur victoire: plusieurs mois de détention préventive pour deux d'entre eux, quatre ans de procédure judiciaire angoissante et des frais de justice et d'avocats auxquels ils doivent faire face.

Plusieurs dizaines de personnes étaient présentes pour les écouter, mercredi vers 12h00, place Jean Jacobs, aux abords du palais de justice de Bruxelles. Le rassemblement était organisé par le collectif citoyen 'Solidarity is not a crime', né de la volonté de dénoncer la criminalisation de la migration et de la solidarité aux migrants.

video sur: [https://www.rtbef.be/auvio/detail\\_affaire-des-hebergeurs-un-arret-accueilli-avec-soulagement?id=2773473&jwsourc=em](https://www.rtbef.be/auvio/detail_affaire-des-hebergeurs-un-arret-accueilli-avec-soulagement?id=2773473&jwsourc=em)

Eirini Markidi, Belgique, [emarkidi@yahoo.com](mailto:emarkidi@yahoo.com)

[https://www.rtbef.be/info/belgique/detail\\_les-hebergeurs-de-migrants-sont-acquittes-par-la-cour-d-appel-de-bruxelles?id=10769611](https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_les-hebergeurs-de-migrants-sont-acquittes-par-la-cour-d-appel-de-bruxelles?id=10769611)

Bruxelles, 26/5/21.

